

L'ELAN DE VILLY

N° 31

JUIN 2018

MAIRIE VILLY-BOCAGE

Tél : 02.31.77.01.66

mairie-villy-bocage@wanadoo.fr

Maire : Norbert LESAGE

1^{er} adjoint : Jean-Luc ROUSSEL

2^{ème} adjoint : Gérard LECOUTURIER

3^{ème} adjoint : Daniel JOLY

Conseillers : Sandrine BERNIER, Michel ECOBICHON, Noëlle GROULT, Nathalie JARDIN, Christophe LEBON, Edwige LEMIERE, Wilfried LIOT, Gilbert LUBIN, Alain MEILLON, Omar TOUZANI, Thérèse ZEKAR



Pays : France

Région : Normandie

Département : Calvados

Arrondissement : Caen

Canton : Aunay sur Odon

Code Postal : 14310

INTER COM : Pré-Bocage Intercom

Superficie : 11,40 km²

25 Km de Caen et 240 Km de PARIS

Code INSEE : 14760

Latitude : 49°05'46° Nord

Longitude : 0°38'29° Ouest

Altitude : 68 m-217 m

Population : 801 Habitants (2014)

Densité / km² : 70 habitants / km²



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	3
PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	4
INFOS COMMUNALES	22
INTERDICTION DE BRULER DES DECHETS	22
DEGATS SUITE A UN ACCIDENT	23
COURSE AUX OEUFs :	23
L'ECOLE DES «SOURCES»	24
Les CM visitent les lieux de la 2 ^{ème} guerre mondiale.....	24
APE (Association Parents Elèves)	25
VILLY VILLAGE	27
ANCIENS COMBATTANTS.....	28
Cérémonie du 8 mai.....	28
RELAIS PAROISSIAL.....	29
FRELONS ASIATIQUES.....	30
DATES A RETENIR	31
INFORMATIONS UTILES	32

Bulletin élaboré par la Commission Communication, composée de :Norbert Lesage, Daniel Joly
Sandrine Bernier, Alain Meillon, Nathalie Jardin, Jean-Luc Roussel, Omar Touzani

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur(s) auteur(s)

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,



Après ces 6 premiers mois de 2018, il apparaît judicieux de faire un petit point sur les projets et réalisations en cours au sein de la commune :

- Finalisation du P.L.U
 - Poursuite des démarches relatives à l'Espace Culturel
 - Remplacement du revêtement se sol dans une classe de maternelle
 - Réfection du chemin piétonnier reliant le City stade à la caserne des pompiers
 - Réfection du chemin de desserte permettant l'accès au passage piéton sur la RD6
 - Installation de bancs dans différents endroits dans la cour de l'école.
 - Retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2018/2019.
- PBI (Pré Bocage Intercom) a alloué un budget de 96000 € à la commune pour la réfection et l'entretien d'une partie de la voirie.
 - La remise en état du sol et des murs de l'église ont été votés. Les artisans ont été choisis et les travaux devraient démarrer très prochainement.

Sur un autre plan, je rappelle que depuis le 1^{er} juin l'accès à la déchetterie se fait avec une carte magnétique personnalisée qui est à retirer en Mairie jusqu'à la date du 12/09/2018. Après cette date les cartes ne pourront être remises qu'à Aunay sur Odon.

Je souhaitais évoquer aussi un problème qui semble devenir récurrent : les incivilités de voisinage. Si les agissements d'un voisin peuvent parfois être subis comme une véritable gêne, la première solution, de bon sens, consiste à entamer le dialogue avec lui, afin que ces troubles cessent. J'invite donc chacune et chacun à faire preuve de citoyenneté en respectant la tranquillité de son environnement. Chaque citoyen a des droits, certes, mais il a aussi des devoirs.

Les Conseillers et moi-même, souhaitons à toutes et tous, de passer d'agréables vacances estivales, en espérant que le soleil sera de la partie.

Bonne lecture de ce nouveau numéro

Cordialement,

Norbert Lesage



PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE
SEANCE DU MARDI 13 MARS 2018
N° 2018-03

L'an Deux mil dix-huit, le mardi 13 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Michel ECOBICHON, Noëlle GROULT, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Wilfried LIOT, Gilbert LUBIN, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Omar TOUZANI, Thérèse ZEKAR.

Absents :

Nathalie JARDIN donne pouvoir à Alain MEILLON.
Daniel JOLY donne pouvoir à Jean Luc ROUSSEL.

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

2018.03.01 : Approbation du Compte-rendu de la réunion du 13 Février 2018 :

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 13 Février 2018 est approuvé à l'unanimité

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 Février 2018.
2. Espace culturel : modification du plan de financement et demandes de subventions
3. Affaires scolaires : horaires de garderie, accueil des enfants de moins de 3 ans, gestion de la cantine
4. Travaux église et demandes de subventions
5. Débat projet d'Aménagement et de Développement Durables, territoire du PLUi secteur est (ex. VBI)
6. Point dossier affaire juridique
7. Informations diverses :
 - suite à un courrier reçu d'un avocat,
 - sur le Plan Local d'Urbanisme
 - date de la réunion de la commission finances et du budget : lundi 26/03/2018 à 9h30
 - date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 10/04/2018 à 20h.

2018.03.02 : Espace culturel : modification du plan de financement et demandes de subventions : Par délibération en date du 30 janvier 2018 (n°2018.01.05) le conseil municipal a adopté la délibération suivante : « *Le conseil décide de la poursuite du projet jusqu'au résultat de l'appel d'offres et autorise le maire à entreprendre les démarches dans ce sens : dépôt du permis de construire, lancement de l'appel d'offres, demande et recherche de subventions* » et a également adopté le plan de financement prévisionnel.

Depuis cette date, et en fonction de l'évolution des critères d'attribution des subventions, il y a lieu de modifier le plan de financement pour faire apparaître séparément les subventions "DSIL" et "DETR" ; les autres dispositions de la délibération du 30 Janvier 2018 restent valables.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de modifier le plan de financement prévisionnel comme ci-dessous

TOTAL DU PROJET TTC: (inchangé)	422 500 €
HT	352 500 €
T.V.A. 20% (sur 350 000 €)	70 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financier	Montant aide HT	Taux de financement	Montant TTC
Etat (contrat de ruralité : DSIL)	40 000,00 €	11%	
Etat (DETR)	40 000,00 €	11%	
Région	100 000,00 €	28%	
Département (APCR)	20 000,00 €	6%	
LEADER (Europe)	70 000,00 €	20%	
Fonds Privés (mécénat, crowdfunding)	10 000,00 €	3%	
Autofinancement	72 500,00 €	21%	
TOTAL	352 500,00 €	100%	422 500,00 €

Le conseil municipal autorise également M. le Maire à solliciter :

- les subventions Leader (Europe) ; de l'Etat (les deux fonds DSIL et DETR) selon les coûts estimatifs ci-dessus;
- la subvention APCR auprès du département du Calvados et à signer le contrat sur deux ans.

Il est précisé que la subvention sollicitée auprès de la Région est en cours de signature.

Vote pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

2018.03.03 : Affaires scolaires : horaires de garderie, accueil des enfants de moins de 3 ans, gestion de la cantine :

La commission scolaire municipale, s'est réunie mercredi 07 mars afin d'étudier deux demandes des parents et professeurs formulées lors du Conseil d'Ecole du 12 février dernier, l'une traitant d'une modification de l'horaire de garderie, l'autre relative à l'inscription des enfants de moins de 3 ans en milieu scolaire.

Après avoir entendu les explications de M. Meillon représentant la commune au Conseil d'Ecole et avoir pris connaissance du résultat de l'enquête faite auprès des parents sur la modification des horaires de garderie, le conseil après en avoir délibéré décide de :

1°) Garderie scolaire : maintenir les horaires de garderie sans changement, soit actuellement 7h35 à 8h35 le matin et 16h15 à 18h15 le soir et le mercredi midi de 11h45 à 12h30

Vote pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

En ce qui concerne l'accueil des enfants de moins de 3 ans en milieu scolaire, le conseil décide par un vote majoritaire d'autoriser :

2°) Scolarisation des enfants de moins de 3 ans : Modalités d'accueil

- la possibilité d'inscrire les enfants dès le 1^{er} jour du mois de leur troisième anniversaire (en cours d'année scolaire : du 1er janvier à la fin de l'année scolaire) aux conditions d'accueil actuelles.

Vote pour : 8 Vote contre : 7 Abstention : 0

3°) Cantine (restaurant scolaire) :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose de mettre son prestataire actuel (Convivio) en concurrence avec divers prestataires, et par ailleurs de consulter l'EHPAD Jeanne Bacon de Villers Bocage pour voir dans quelle mesure une préparation de repas pourrait être faite par cet établissement. (un rendez vous a été fixé pour le 28 mars 2018)

Vote pour : 15 Vote contre : 0 Abstention : 0

2018.03.04 : Travaux dans l'église

La question concernant les travaux dans l'église est retirée de l'ordre du jour. (Ce point sera étudié préalablement en commission)

2018.03.05 : Débat projet d'Aménagement et de Développement Durables, territoire du PLUi secteur est (ex. VBI) :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR.

Il souligne que les dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire, conformément à l'article **L. 153-12** du code de l'urbanisme, expose les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Orientation 1 : conforter L'ARMATURE URBAINE pour contribuer au rayonnement du territoire de Pré-Bocage Intercom Secteur Est
- Orientation 2 : Stimuler le développement socio-économique du territoire pour assurer son dynamisme et son bon fonctionnement
- Orientation 3 : mieux Prendre EN COMPTE le CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE ET PRÉSERVER LES RESSOURCES du territoire

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

- Vu les articles **L. 151-5** et **L. 153-12** du code de l'urbanisme relatifs au contenu et au débat sur les orientations du PADD,
- Vu la délibération en date du 16 décembre 2015, de Villers-Bocage Intercom, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant la fusion de Villers-Bocage intercom, d'Aunay Caumont Intercom au premier janvier 2017, qui stipule que Pré-Bocage Intercom reprend les droits et obligations des anciennes collectivités dont elle est issue ;
-

Entendu les avis des membres du conseil municipal :

- Qu'il convient de faire des modifications

Considérant qu'il résulte du débat que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables doit être modifié sur les points suivants :

- - p10 : Villy-Bocage est un pôle de niveau 2 => incohérence entre le schéma et le texte
- - p11 : Création d'un espace culturel et non pas d'une salle de spectacle à Villy-Bocage.
- - p11 : dans la liste des city stades il manque celui de Villy-Bocage, qui est existant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, ainsi modifiées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet. Elle sera affichée pendant un mois à la Mairie de Villy-Bocage

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.03.06 : Point dossier affaire juridique :

- Le conseil municipal autorise par délibération Monsieur le Maire de la Commune à défendre la commune dans le cadre du recours pour lequel Madame Croix a saisi le tribunal administratif de Caen concernant l'indemnisation de son chômage et désigne comme Conseil la SCP CREANCE FERRETTI HUREL pour représenter la commune.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

- Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de convention d'honoraires de diligences en matière de protection juridique avec la SCP CREANCE FERRETTI HUREL, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstention : 3

2018.03.07 : Informations diverses :

- Courrier reçu d'un avocat**

Le courrier recommandé envoyé par l'avocat de Monsieur de Rugy a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire. Ce courrier a été lu aux Conseillers par M. Roussel Jean Luc premier adjoint.

- Sur le Plan Local d'Urbanisme**

La commission urbanisme s'est réunie plusieurs fois et a aussi échangé par mail. Monsieur le Maire accompagné de M. Roussel, M. Joly et M. Meillon ont rencontré le 8 Mars de 9h 30 à 12h, Murielle Demelun en charge du dossier PLU chez SOLIHA à CAEN. Une liste de toutes les modifications à apporter dans les différents documents a été dressée. Le dossier rectifié et complété devrait être prêt dans la première quinzaine d'Avril, mais probablement pas suffisamment tôt pour qu'il puisse être présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 10 Avril 2018.

- date de la réunion de la commission finances et du budget : lundi 26/03/2018 à 9h30
- date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 10/04/2018 à 20h.

- Travaux église et demande de subvention :**

La commission patrimoine, bâtiments communaux, voiries et chemins, va étudier les différentes possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 13.03.18 à 23h45



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE
SEANCE DU MARDI 10 AVRIL 2018
N° 2018-04

L'an Deux mil dix-huit, le mardi 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Noëlle GROULT, Nathalie JARDIN, Daniel JOLY, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Wilfried LIOT, Gilbert LUBIN, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Omar TOUZANI, Thérèse ZEKAR.

Absents excusés et représentés :

Edwige LEMIERE représentée par Gilbert LUBIN,
Michel ECOBICHON représenté par Thérèse ZEKAR

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du 13 Mars 2018
2. Compte de Gestion commune 2017
3. Compte Administratif commune 2017
4. Affectation du résultat commune
5. Vote des Taux d'Impositions pour l'année 2018
6. Attribution des Subventions
7. Financement des travaux d'assainissement par le Budget Principal. Application de l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
8. Budget Primitif commune 2018
9. Compte de Gestion Budget Assainissement 2017
10. Compte Administratif Budget Assainissement 2017

11. Affectation du résultat Budget Assainissement
12. Budget Primitif Assainissement 2018
13. Régularisation Indemnité Adjoint
14. Informations diverses :
 - o Date de la prochaine réunion du conseil municipal
 - o Date de la prochaine réunion de la commission espace culturel

2018.04.01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 MARS 2018

Le Compte rendu de la réunion du 13 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.04.02 : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

Madame la Trésorière explique que le compte de Gestion définitif 2017 de la commune n'a pas été édité en raison d'un problème informatique. Elle atteste toutefois de la sincérité et de la régularité des écritures qui lui ont été présentées par la commune et certifie la conformité du compte administratif.

En conséquence de l'incident évoqué par Mme la Trésorière, le vote du compte de Gestion est donc reporté.

2018.04.03 : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Point reporté, compte tenu des explications développées par Mme la Trésorière dans la délibération précédente.

2018.04.04 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT COMMUNE

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au poste report à nouveau créditeur ligne 002 pour la somme de 137 769.98 € en fonctionnement et décide d'affecter l'excédent d'investissement au poste report à nouveau créditeur ligne 001 pour la somme de 12 651.56 € en section d'investissement.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.04.05 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux sur les bases suivantes :

- Taxe d'Habitation : 8,79 %
- Taxe Foncière Bâti :17,88 %
- Taxe Foncière Non-Bâti :31,87 %

Vote pour : 9	Vote contre : 6	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

2018.04.06 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que la commission « Finances » s'est réunie récemment et propose d'attribuer les subventions détaillées ci-après :

6574 Subventions de Fonctionnement	Vote 2018
Association Anciens Combattants de Villy	220.00
Association des Villyssois "Villy Village"	220.00
Association Théâtrale de Villy	220.00
ADMR Villers Bocage	110.00
Association Ecole des Loustics	220.00
Les Paralysés de France	110.00
Réserve	100.00
Total	1 200.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions ci-dessus aux Associations locales, sous réserve qu'elles en fassent la demande et sur présentation de leur bilan annuel.

Il est à noter que Mme Nathalie JARDIN, Conseillère Municipale et Présidente de l'Association Villy-Village n'a pas pris part au vote.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.04.07 : FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PAR LE BUDGET PRINCIPAL. APPLICATION DE L'ARTICLE L 2224-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe le conseil que, par délibération prise le 24.06.2016 n° 2016-05-11, il a été décidé que la revente de la parcelle n° B711 « Le Douaire » à un lotisseur servirait, en priorité, à financer les travaux d'assainissement prévus dans le budget annexe qui, normalement doit s'équilibrer par lui-même en tant que Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Cependant, « *Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs* » le budget principal peut, en application de l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, accorder une avance au budget annexe. Il convient alors de définir son montant ainsi que les modalités de remboursement.

Il est proposé d'effectuer une avance de 250000.00 €, remboursable quand le budget annexe deviendra excédentaire et au fur et à mesure des excédents constatés, après déduction des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe assainissement, pour un montant de 250 000.00 €, nécessaire pour assurer le financement des travaux d'assainissement ;
- Précise que le budget annexe remboursera ce montant au budget principal au fur et à mesure des excédents constatés comme indiqué ci-dessus.

La dépense sera prélevée à l'article 27638 du budget principal

La recette sera constatée à l'article 1687 du budget annexe

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents comptables nécessaires dont la concrétisation n'interviendra qu'après la vente officielle du terrain.

Vote pour : 14	Vote contre : 1	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.04.08 : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget 2018 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	505 003.98 €
Recettes de fonctionnement :	505 003.98 €

Dépenses d'investissement :	757 080.00 €
Recettes d'investissement :	757 080.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2018.

Vote pour : 14	Vote contre : 1	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.04.09 : COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Madame la Trésorière, présente le compte de Gestion 2017 du budget annexe « Assainissement ». Elle atteste de la sincérité et de la régularité des écritures qui lui ont été présentées par la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2017 du budget annexe « Assainissement » de Madame la trésorière.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.04.10 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017, identique au compte de gestion 2017, qui fait ressortir les chiffres suivants :

Déficit d'investissement, correspondant aux frais d'enquête publique et d'ingénierie : montant -1999.62 €
Opération autre : 0.00 €

Afin de voter le Compte Administratif 2017 du budget annexe, Madame ZEKAR est élue Présidente de Séance. Monsieur le Maire quitte alors la séance, et le Conseil, après en avoir délibéré, passe au vote qui donne le résultat suivant :

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

(L'article L1612-12 du CGT dispose que le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cela signifie qu'en cas d'égalité des voix, le compte administratif est adopté)

Monsieur le Maire est convié à reprendre sa place en séance

2018.04.11 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Le résultat négatif de 1999.62 euros (article 001) est affecté en report à nouveau débiteur de la section d'investissement du budget primitif.

2018.04.12 : BUDGET ANNEXE PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Dépenses d'exploitation =	20000.00 €
Recettes d'exploitation =	20000.00 €
Dépenses d'investissement =	470999.62 €
Recettes d'investissement =	470999.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, le Budget annexe Primitif assainissement 2018.

Vote pour : 14	Vote contre : 1	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

REGULARISATION INDEMNITES ADJOINTS

2018.04.13 - Remboursement d'indemnités perçues par Mme FORVEILE, adjointe - Régularisation -

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que M^{me} Forveille et M Meillon, respectivement 1^{er} et 2^{ème} adjoint au Maire ont, par courrier du 29 Juin 2017, adressé leur demande de démission à la Sous-préfecture de Vire.

Leurs démissions ont été acceptées par courrier recommandé de M^{me} la Sous-préfète en date du 11 Juillet 2017. Les accusés de réception ont été signés le 15 Juillet 2017.

Une disposition du Code Général des Collectivités Territoriales dit, en substance, que les adjoints restent en poste jusqu'à leur remplacement.

S'appuyant sur cet argument, les adjoints sont, à l'époque, sollicités la continuité du versement de leur indemnité, ce qui leur a été accordé jusqu'au mois d'Août compris.

Mais cette disposition s'applique uniquement lors du renouvellement général des conseils municipaux (Source : Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Bulletin officiel n° 2006-8 du 20 février 2007).

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2017, M^{me} Forveille et M. Meillon ainsi que 10 autres conseillers ont démissionné de leur mandat de conseiller municipal.

Pour reconstituer le conseil municipal, des élections complémentaires se sont déroulées en Décembre 2017. L'installation des nouveaux membres du conseil municipal a eu lieu le 15 Décembre 2017, avec l'élection de 3 nouveaux adjoints, et lors de cette réunion, le problème des indemnités versées à M^{me} Forveille et à M. Meillon a été évoqué.

Le cas de Mme Forveille semblait pouvoir se régler par une manœuvre d'annulation de mandats. Cependant, la Perception a rejeté cette annulation de mandats au motif que la délibération prise le 15 Décembre 2017 n'était pas suffisamment explicite.

Il y a donc lieu de confirmer la demande du remboursement des indemnités d'adjoints perçues à tort par Mme Forveille depuis le 16 Juillet 2017. L'exercice comptable ayant changé, cette demande de remboursement va faire l'objet de l'émission d'un titre de recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confirmer le remboursement des indemnités perçues à tort par Mme Forveille comme indiqué ci-dessus et charge M. le Maire d'intervenir en ce sens auprès du Receveur Territorial.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 1
----------------	-----------------	----------------

2018.04.14 - Versement d'indemnités à M. Meillon, adjoint - Régularisation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que M^{me} Forveille et M Meillon, respectivement 1^{er} et 2^{ème} adjoint au Maire ont, par courrier du 29 Juin 2017, adressé leur demande de démission à la Sous-préfecture de Vire. Leurs démissions ont été acceptées par courrier recommandé de M^{me} la Sous-préfète en date du 11 Juillet 2017. Les accusés de réception ont été signés le 15 Juillet 2017.

Une disposition du Code Général des Collectivités Territoriales dit, en substance, que les adjoints restent en poste jusqu'à leur remplacement

S'appuyant sur cet argument, les adjoints sont, à l'époque, sollicités la continuité du versement de leur indemnité, ce qui leur a été accordé jusqu'au mois d'Août compris.

Mais cette disposition s'applique uniquement lors du renouvellement général des conseils municipaux (Source : Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Bulletin officiel n° 2006-8 du 20 février 2007).

Par ailleurs, pendant les congés du Maire, M. Meillon a assuré la permanence du 16 au 30 Juillet 2017.

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2017, M^{me} Forveille et M. Meillon ainsi que 10 autres conseillers ont démissionné de leur mandat de conseiller municipal.

Pour reconstituer le conseil municipal, des élections complémentaires se sont déroulées en Décembre 2017. L'installation des nouveaux membres du conseil municipal a eu lieu le 15 Décembre 2017, avec l'élection de 3 nouveaux adjoints, et lors de cette réunion, le problème des indemnités versées à M^{me} Forveille et à M. Meillon a été évoqué.

Des points d'interprétation subsistants, la sous-préfecture a été interrogée pour savoir comment gérer cette situation. Il ressort de la réponse de la sous-préfecture que M. Meillon, pendant la période de permanence du 16 au 30 Juillet 2017 ne peut pas prétendre au versement d'une indemnité d'adjoint puisque sa démission a été entérinée le 15 Juillet. Par contre, en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales il peut prétendre au versement d'une indemnité calculée sur la base de celle du Maire.

Pour ce faire, il aurait dû y avoir une délibération lui accordant cette indemnité. Or, comme il n'y avait plus de conseil municipal en place, cette délibération n'a pas pu être prise.

M. le Maire propose donc de régulariser la situation de la façon suivante :

- remboursement des indemnités d'adjoint reçues indument par M. Meillon à partir du 16 juillet 2017 (comme M^{me} Forveille) d'une part ;

et

- versement d'une indemnité calculée sur la base de l'indemnité du Maire, pour la période du 16 au 30 Juillet 2017, d'autre part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de régulariser la situation de M. Meillon comme indiqué ci-dessus et charge M. le Maire d'intervenir en ce sens auprès du Receveur Territorial.

M. MEILLON ne participe pas au vote

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.04.15 : INFORMATIONS DIVERSES

o Date de la prochaine réunion du conseil municipal : 22 Mai 2018 à 20h00

o Date de la prochaine réunion de la commission Espace Culturel : La date sera arrêtée après que les personnes faisant partie de la dite commission auront personnalisé leur choix sur l'application « Doodle ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.



<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE SEANCE DU MARDI 22 MAI 2018 N° 2018-05</p>
--

L'an Deux mille dix-huit, le mardi 22 mai à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Noëlle GROULT, Nathalie JARDIN, Daniel JOLY, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Wilfried LIOT, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Thérèse ZEKAR.

Absents excusés représentés :

Michel ECOBICHON représenté par Thérèse ZEKAR.
Omar TOUZANI représenté par Alain MEILLON.
Gilbert LUBIN représenté par Edwige LEMIERE.

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du 10 avril 2018.
 2. Modification Plan Financement de l'espace culturel.
 3. Arrêt du projet PLU et demande de transfert à Pré Bocage Intercom.
 4. Désignation Avocat.
 5. Demande de prise en charge par l'assurance.
 6. Compte de Gestion commune 2017.
 7. Compte Administratif Commune 2017.
 8. Affectation du résultat commune.
 9. Compte de gestion Assainissement 2017.
 10. Compte Administratif Assainissement 2017.
 11. Affectation du résultat Assainissement.
 12. Tarifs Cantine et Garderie.
 13. Tarifs Concessions cimetièrre et cavurnes.
 14. Plan d'action Frelon Asiatique 2018.
 15. Rapport d'orientations budgétaires 2018 de Pré Bocage Intercom.
 16. Informations diverses:
- o Date de la prochaine réunion du conseil municipal.

2018.05.01 : Approbation du Compte-rendu de la réunion du 10 avril 2018

Le procès-verbal du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.05.02 : Modification Plan Financement de l'espace culturel

Pour répondre aux demandes de "Leader" (fonds Européens), le plan de financement est modifié comme suit :

- Suppression des arrondis
- Validation par la signature de l'architecte du détail estimatif de chaque élément (études, honoraires, détails des lots) .
- Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement ainsi modifié et autorise M. le Maire à solliciter la subvention LEADER sur cette base.

Nature des dépenses	Montant prévisionnel en € (remplir soit le HT, soit le TTC)	
	HT	TTC
Acquisitions foncières		
Acquisitions immobilières		
Etudes et prestations : AMO, Conseil scénographique	31 869,20 €	
Travaux	320 631,07 €	
Matériels - Equipements		
Fonctionnement :		
Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales (détailler par ETP)		
Frais de structure = forfait de 15% des frais de personnel		
Autres :		
Contribution en nature		
TOTALDES DEPENSES PREVISIONNELLES	352500,27 €	422 500,32 €

Ressources prévisionnelles du projet				
Type de financement		Assiette totale retenue en €	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (en %)
Publique	Etat	352 500,27 €	80 000,00 €	22%
	Région	352 500,27 €	100 000,00 €	28%
	Département (APCR)	352 500,27 €	20 000,00 €	6%
	Commune ou communauté de communes (préciser la ou les sources)			
	Autofinancement du maître d'ouvrage public	352 500,27 €	72 500,27 €	21%
	Autre financement public (préciser la ou les sources)			
	FEADER sollicité (Leader)	352 500,27 €	70 000,00 €	20%
SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		352 500,27 €	342 500,27 €	97%
Privée	Autofinancement privé			
	Financement privé : mécénat, crowdfunding (préciser la ou les sources : dons, mécénat...)	352 500,27 €	10 000,00 €	3%
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS	352 500,27 €	10 000,00 €	3%
TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS (Hors Taxes)		352 500,27 €	352 500,27 €	100%
TTC			422 500,32 €	
Dont TVA			70 000,05 €	

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.05.03 : Arrêt du projet PLU et demande de transfert à Pré Bocage Intercom

Question reportée

2018.05.04 : Désignation Avocat

M. le Maire fait savoir aux Conseillers que Maître MONAMY, intervenant pour le compte de M et Mme de Ruyg, a adressé un courrier recommandé avec accusé de réception en date du 12 Avril 2018, demandant un recours gracieux contre la délibération du 13 Février 2018, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le zonage d'assainissement. Cette délibération étant, à son sens, illégale.

Par courrier du 26 Avril 2018, en lettre suivie, il demande que lui soit remise une copie de la délibération du 13 Février 2018 ainsi que l'entier dossier au vu duquel cette délibération a été adoptée et cite la liste des pièces qu'il veut que la commune lui adresse. »

Devant la complexité administrative et juridique de cette affaire, M. le Maire propose de recourir aux services d'un avocat spécialisé en droit public qui se chargera de préparer la réponse adéquate aux différentes demandes de Maître MONAMY.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre contact avec différents avocats spécialisés en droit public.

Les différentes réponses seront étudiées et le choix définitif interviendra lors du prochain Conseil Municipal.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.05.05 : Demande de prise en charge par l'assurance

La demande de prise en charge par la Compagnie d'Assurance de la Commune concerne les frais d'avocat pour l'affaire « de Rugby » évoquée dans la question précédente.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer les démarches en ce sens.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.05.06 : Compte de Gestion commune 2017

Lors de la réunion de conseil du 10 avril 2018, Madame la Trésorière a expliqué que le compte de Gestion définitif 2017 de la commune n'avait pas été édité en raison d'un problème informatique. Elle a attesté toutefois de la sincérité et de la régularité des écritures qui lui ont été présentées par la commune et a certifié la conformité du compte administratif.

Il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal d'approuver le compte de Gestion 2017 de la commune, qui fait apparaître un excédent de l'exercice de 98 697,22 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2017 de la Commune.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.05.07 : Compte Administratif Commune 2017

Sous la présidence de Madame Thérèse ZEKAR, doyenne, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 qui fait ressortir les chiffres suivants :

Résultat de la section de fonctionnement.....	+ 28 184.47 €
Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 137 769.98 €
Résultat de la section d'investissement.....	+ 70 512.75 €
Résultat cumulé d'investissement	+ 12 651.56 €

Monsieur le Maire quitte la séance, avant que les Conseillers procèdent au vote.

La doyenne propose de passer au vote à bulletin secret.

Après avoir exprimé leur souhait par un vote, les Conseillers acceptent la proposition du vote à bulletin secret par :

Vote pour : 7	Vote contre : 5	Abstention : 2
---------------	-----------------	----------------

Par conséquent, il est procédé au vote à bulletin secret du Compte Administratif 2017 de la Commune, Après dépouillement, le résultat du vote est le suivant :

Vote pour : 11	Vote contre : 3	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Le compte administratif 2017 est adopté.

(L'article L1612-12 du CGT dispose que le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cela signifie qu'en cas d'égalité des voix, le compte administratif est adopté)

Monsieur le Maire est convié à reprendre sa place en séance

2018.05.08 : Affectation du résultat commune

Question retirée de l'ordre du jour. Objet déjà traité lors de la réunion du 10 Avril 2018 (délibération 2018.04.04)

2018.05.09 : Compte de Gestion Budget Assainissement 2017

Question retirée de l'ordre du jour. Objet déjà traité lors de la réunion du 10 Avril 2018 (délibération 2018.04.09)

2018.05.10 : Compte Administratif Budget Assainissement 2017

Question retirée de l'ordre du jour. Objet déjà traité lors de la réunion du 10 Avril 2018 (délibération 2018.04.10)

2018.05.11 : Affectation du résultat Budget Assainissement

Question retirée de l'ordre du jour. Objet déjà traité lors de la réunion du 10 Avril 2018 (délibération 2018.04.11)

2018.05.12 : Tarifs Cantine et Garderie

La question relative à la révision du tarif de la Cantine est reportée, dans l'attente du résultat d'une étude en cours.

Le tarif de la garderie est actuellement fixé à 1,00 € la ½ heure les lundis, mardis, jeudi et vendredis. Le mercredi le tarif est fixé à 1,00 € les ¾ d'heure.

Après en avoir délibéré le conseil municipal fixe le tarif à 1,05 € la ½ heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Du fait du retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de Septembre 2018, il n'y aura plus de garderie le mercredi.

Date de mise en application prévue à la rentrée de Septembre 2018.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 1

2018.05.13 : Tarifs Concessions cimetièrre et caverues

Question reportée pour recherche d'informations sur les tarifs des communes voisines.

2018.05.14 : Plan d'action Frelon Asiatique 2018

Question reportée du fait que la convention «FREDON»** n'a pas été réceptionnée à temps.

(**Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

2018-05-15 : Rapport d'Orientations Bugétaires 2018 de Pré Bocage Intercom.

Le conseil municipal prend acte de la réception du R.O.B. de Pré-Bocage Intercom.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document qui, au niveau de Pré Bocage Intercom « constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus (de l'Intercom) la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière »

2018-05-16 : Informations diverses

- M. le Maire fait savoir au conseil que la commission « patrimoine, bâtiments communaux, voirie et chemins » s'est réunie pour examiner les devis reçus concernant la remise en état du sol de l'église et d'une partie de la menuiserie (tribune et escalier d'accès).
Des demandes d'informations complémentaires sont en cours.
Le choix devrait pouvoir intervenir lors de la prochaine réunion du conseil
- M. le Maire informe le conseil que la pose de fourreau prévue au hameau de Fains pose un problème : Le SDEC (Syndicat Départemental d'Electrification) envisage d'installer le fourreau destiné à récupérer, à terme, l'alimentation pour l'éclairage public, à droite de la RD 6, dans le sens Villy-Bocage-Bayeux, en tranchée commune avec ses propres fourreaux, alors que les candélabres sont actuellement installées sur la partie gauche de la chaussée.
Dans ces conditions, le conseil n'est plus d'accord. Une délibération viendra concrétiser cette décision lors de la prochaine réunion.
- Pour le compte de la Commission des Ecoles, M. MEILLON signale que Mme HOREL, Professeur des écoles, prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire 2017/2018. Une réception sera organisée le 25 Juin à 18h30 à cette occasion.
- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : 12 juin 2018

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h50.



REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 12 JUIN 2018 - n° 2018-06

L'an Deux mille dix-huit, le mardi 12 JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Nathalie JARDIN, Daniel JOLY, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Wilfried LIOT, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Thérèse ZEKAR.

Absents excusés représentés :

Omar TOUZANI représenté par Alain MEILLON
Noëlle GROULT représentée par Nathalie JARDIN
Gilbert LUBIN représenté par Edwige LEMIERE
Michel ECOBICHON représenté par Thérèse ZEKAR

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du 22 Mai 2018.
2. Travaux Eglise - Choix devis maçonnerie. Choix devis menuiserie pour tribune.
3. Choix d'avocat et convention d'honoraires.
4. Travaux de voirie, chemins piétonniers.
5. Devis Eparage.
6. SDEC Energie, travaux Hameau de Fains, pose fourreau.
7. Validation du dossier de consultation de l' Espace Culturel.
8. Convention, lutte collective contre le frelon asiatique.
9. Approbation du Rapport de CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) des communes adhérentes à Pré-Bocage Intercom.
10. Information diverse:

o Date de la prochaine réunion du conseil municipal.

2018.06.01 : Approbation du Compte-rendu de la réunion du 22 Mai 2018

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 22 Mai 2018 est approuvé à l'unanimité

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.06.02 : Travaux de l'église – Choix du devis pour les travaux de maçonnerie - Choix du devis pour les travaux de menuiseries (tribune et escalier) :

M. le Maire rappelle que la commission « Patrimoine, Bâtiments Communaux, Voiries et Chemins » s'est réunie le jeudi 17 Mai à 20h30. Après examen des devis, il a été convenu de demander des précisions aux entreprises afin de valider un choix ce soir.

Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux de menuiseries, nos agents communaux ont commencé à dégager la poutre qui supporte la tribune la semaine dernière. L'une des extrémités de cette poutre est manifestement trop faible pour supporter le poids de la nouvelle tribune. Il va donc falloir la remplacer ou renoncer à refaire la tribune et son escalier d'accès.

Certes, ne pas engager ces travaux se traduirait par une économie mais ce serait au détriment du maintien du patrimoine communal. Il vous est proposé de réaliser les travaux.

Il est procédé au vote pour savoir si la réfection de la tribune est acceptée. Le résultat est le suivant

Vote pour : 9	Vote contre : 2	Abstention : 4
---------------	-----------------	----------------

Par conséquent, la tribune va être reconstruite.

Pour des raisons de sécurité la poutre supportant la tribune sera changée par les employés communaux. Le Maire sera chargé de son achat auprès de la société REBACZ pour un montant de 412.80 euros TTC.

Choix du devis pour les travaux de menuiseries (tribune et son escalier d'accès)

Après étude des 3 devis (GUILBERT 4 991.76 euros / COSTIL 8 670 euros / TANQUEREL 21 688.36 euros TTC).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise GUILBERT pour un montant de 4.991,76 € TTC et charge M. le Maire de passer commande. La dépense sera prélevée en section d'investissement sur l'opération « travaux ».

Vote pour : 9	Vote contre : 2	Abstention : 4
---------------	-----------------	----------------

Travaux de maçonnerie

Après l'étude des 5 devis (KOUIDER 10 071.60 euros / AMELINE 17 877.70 euros / GRENIER 18 696.73 euros / CHESNEL 27 741.14 euros / CONRAUD DOYE 32 768.52 euros),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise KOUIDER pour 10.071,60 € TTC et charge M. le Maire de passer commande. La dépense sera prélevée en section d'investissement sur l'opération « travaux ».

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.06.03 : Choix de l'avocat - Convention d'honoraires :

M. le Maire fait savoir au conseil que pour répondre à la demande de recours gracieux déposé par l'avocat d'un habitant de Villy-Bocage, 3 cabinets d'avocats ont été consultés.

L'un d'eux, lors d'une conversation téléphonique, n'a pas vraiment répondu à la demande concernant son tarif horaire ; les deux autres ont fourni cet élément.

Le choix va donc se faire entre Me NDIAYE, du cabinet Avlex avocats conseils, et Me BAUGAS qui a son propre cabinet.

Les honoraires de Me NDIAYE sont forfaitisés pour un montant de 500 € TTC, ceux de Me BAUGAS sont de 190 € HT par heure. Il a estimé verbalement son temps à 2 heures. Soit 456 € TTC.

Compte tenu des compétences affichées sur les sites de chaque avocat, M. le Maire propose de retenir l'offre de Me BAUGAS.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir l'offre de Me BAUGAS et autorise M. Le Maire à signer la convention d'honoraires à intervenir.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.06.04 : Travaux de voirie - Chemins piétonniers :

M. le Maire rappelle au conseil que, lors de la réunion de la commission « Patrimoine, Bâtiments Communaux, Voiries et Chemins », les devis concernant le sente piétonne qui relie le « citystade » au centre de secours ainsi que la sente piétonne le long de la RD 6 (entre la route du Maizerais et le passage protégé sur la RD6) ont été étudiés.

L'entreprise HELLOUIN TP située à LA VILLETTE, a répondu 5 460.48 € TTC pour un linéaire de 79 mètres ; l'entreprise SCHELLES TP située à Epinay sur Odon, 5 940 € TTC pour un linéaire de 100 mètres

Vérification faite, la distance réelle est de 83 m

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir l'offre de SCHELLES TP ramenée, sauf erreur, à 4.930,20 € TTC (sous réserve de la réception du devis réactualisé sur la base d'un linéaire de 83 m) et autorise M. Le Maire à passer commande. La dépense sera prélevée en section d'investissement dans l'opération « travaux »

Vote pour : 13	Vote contre : 0	Abstention : 2
----------------	-----------------	----------------

2018.06.05 : Devis Eparage :

M. le Maire fait savoir au conseil qu'il a contacté plusieurs entreprises par téléphone. Une seule a répondu pour le fauchage des talus et des haies surplombant les chaussées pour un montant de 1 870 euros TTC pour 2 passages annuels par l'entreprise LELIGOIS (AMAYE SUR SEULLES)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LELIGOIS et autorise M. Le Maire à passer commande.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.06.06 : SDEC Energie - Travaux au Hameau de Fains - Pose fourreau :

M. le Maire rappelle au conseil que, lors de notre dernière réunion, en informations diverses, il a fait part du problème de l'implantation du fourreau destiné à recevoir l'alimentation pour l'éclairage public. Dans la mesure où le SDEC Energie se proposait d'installer ce fourreau sur la droite de la RD 6 (en direction de Tilly sur Seullès), alors que les candélabres sont situés à gauche, il a été prévu de renoncer à cette prestation. Il y a lieu de confirmer cette intention par une délibération qui sera adressée au SDEC Energie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de renoncer à l'offre du SDEC et charge M. Le Maire de prévenir celui-ci.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.06.07 : Validation du dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement de l' Espace Culturel :

M. le Maire indique au conseil que n'ayant pas reçu de délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'adopter les pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) avant de lancer la consultation pour le marché à procédure adaptée (MAPA).

Le dossier est composé des pièces suivantes :

- Le dossier de plans Etat Actuel et Projeté,
- Le CCAP, Les Dispositions Communes, les Bordereaux descriptifs et quantitatifs tous corps d'état (quelques problèmes de mise en page restent à régler),
- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le règlement Particulier de l'Appel d'Offres,
- Les attestations à fournir par les entreprises soumissionnaire
-

Les entreprises qui feront la demande du dossier recevront également les imprimés suivants :

- Ø DC 1 – Lettre de candidature,
- Ø DC 2 – Déclaration du candidat,
- Ø DC 4 – Déclaration de sous-traitance, si nécessaire,
- Ø ATTR11 – Acte d'engagement,
- Ø NOT12 – Etat annuel des certificats reçus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ensemble des pièces constituant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et charge M. le Maire à lancer l'appel d'offres. Compte tenu de la proximité des congés d'été, la remise des offres sera fixée, en accord avec l'architecte, dans le mois de Septembre 2018.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.06.08 : Convention : lutte collective contre le frelon asiatique :

M. le Maire rappelle que cette question était inscrite à l'ordre du jour de la dernière réunion et qu'elle a été reportée du fait que la convention n'était pas parvenue à temps.

La convention étant maintenant réceptionnée, il y a lieu de l'autoriser à la signer.

CONVENTION 2018
Convention N° LCFA-480

Entre

La Commune de VILLY-BOCAGE, représentée par M Norbert LESAGE (MAIRE),

D'une part,

et

La FREDON de Basse Normandie, située 4 Place de Boston- Bâtiment A- 14200 Hérouville Saint Clair, représentée par son Président, Monsieur Denis ONFROY,

D'autre part.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Les frelons asiatiques (*Vespa velutina*) sont présents dans le département du Calvados depuis 2011. Ils sont devenus responsables de fortes nuisances tant sur l'apiculture, la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique. C'est durant l'été et l'automne que les énormes colonies de frelon asiatique créent le plus de dégâts. En effet l'élevage des nymphes nécessite beaucoup de protéines et les frelons asiatiques les trouvent en capturant massivement les abeilles autour des ruches ainsi que beaucoup d'autres insectes sur les lieux de butinage. Ils s'attaquent également aux poissons sur les marchés en plein air.

Les risques sur la santé humaine sont essentiellement liés à la constitution de colonies dépassant plusieurs milliers d'individus à proximité des lieux fréquentés.

Aussi, dans le but de limiter ces nuisances et dégâts apicoles et de santé et sécurité publique, il est proposé un plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados.

Conformément à la décision du Comité de pilotage départemental du 2 février 2018 et à l'Arrêté Préfectoral de lutte collective du 19 mars 2018, la FREDON est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION.

La présente convention porte sur l'accès aux actions d'animation et sur la définition des modalités de destruction des nids de Frelon asiatique dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le Calvados en 2018.

Les communes du Calvados bénéficient des actions d'animation dans le cadre de l'adhésion de leur EPCI.

Actions de sensibilisation, information et prévention :

Mise en place d'un plan de communication et d'information comprenant différents supports de communication et par toute forme de communication adaptée.

Mise en place d'une page internet dédiée à la connaissance des frelons asiatiques et des actions du programme départemental de lutte collective.

Mise en place de réunions locales d'information, sensibilisation et prévention.

Mise en place de lettres d'information régulières par mail auprès des collectivités.

Actions de surveillance des nids de frelons asiatiques :

Création d'un réseau d'observation et de recensement des nids avec les collectivités.

Formation de référents locaux « frelons asiatiques » (notamment des apiculteurs et agents de collectivités).

Coordination et suivi du réseau de surveillance des nids de frelons asiatiques.

Actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques :

Mise en place d'actions d'information des apiculteurs, notamment via les réseaux apicoles.

Transfert de connaissances et de préconisations de lutte auprès des apiculteurs déclarés.

Gestion de destruction de nids de frelons asiatiques :

- Coordination d'une plateforme internet de signalement et gestion des nids de frelons asiatiques, et comprenant notamment un portail propre à chaque collectivité, lui permettant de signaler les nids, consulter la liste des nids de sa commune et suivre l'état d'avancement des destructions de nids demandées par la collectivité.
- Définition de la stratégie de destruction des nids de frelons asiatiques par la lutte collective et notamment par la création d'un cahier des charges de destruction des nids (répondant à des objectifs de qualité, de sécurité et environnementaux).
- Rédaction d'un cahier des charges des bonnes pratiques à destination des opérateurs professionnels agréés.
- Recensement et sélection d'opérateurs professionnels agréés pour la destruction de nids de frelons asiatiques, et vérification du respect du cahier des charges et d'une charte de bonnes pratiques par des audits.
- Synthèse des propositions d'offres de destruction des nids des opérateurs sélectionnés et transfert de ces offres aux collectivités, afin que ces dernières puissent choisir l'opérateur pour leur territoire respectif.
- Déclenchement, coordination et suivi de la procédure de destruction des nids de frelons asiatiques, avec accord préalable de prise en charge pour chaque nid par la collectivité.

- Gestion des interventions des entreprises par la FREDON.
- Analyse, suivi, bilan des travaux et vulgarisation.

Toutes ces opérations d'animation seront menées uniquement dans les communes des EPCI favorablement engagées dans l'animation et la finançant.

Les communes s'engagent :

- à déclarer sur le portail les nids secondaires qui lui sont signalés jusqu'au 31/12/2018
- à prendre en charge les coûts de destruction des nids secondaires de frelon asiatique signalés, sur le domaine public comme sur le domaine privé, durant le plan de lutte collective. Elles bénéficieront sur cette période de la participation du Conseil Départemental du Calvados (30% du coût de destruction plafonné à 110€, dans la limite de l'enveloppe de 66 000 € d'aide votée) et des coûts mutualisés pour la destruction de nids de frelons asiatiques. Les Communes ont la possibilité de demander aux administrés une participation à la destruction des nids secondaires sur le domaine privé.

ARTICLE 2 - DUREE.

Le plan de lutte collective ne concerne que les nids secondaires qui apparaissent pour la plupart à partir de juillet. Il se terminera à la fin de l'activité des ruchers d'abeilles, en milieu d'automne 2018. La consommation complète de l'enveloppe du CD 14 allouée à l'aide pour la destruction des nids secondaires sanctionnera la fin du plan de lutte collective, le cas échéant avant la fin de l'activité des ruchers. Les communes auront alors le choix de continuer à prendre en charge la destruction sur le domaine privé ou non. La déclaration des nids sur le portail jusqu'au 31 décembre est demandée à des fins statistiques.

ARTICLE 3 – MONTANT.

La participation de la Commune de VILLY-BOCAGE à la lutte collective pour la destruction de nids de frelon asiatique, correspond au reste à charge du coût de destruction des nids secondaires sur le domaine public et privé durant le plan de lutte collective.

Cette participation fera l'objet d'un avis de paiement chaque fin de mois.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adhérer à la convention FREDON 2018 et autorise M. Le Maire à la signer

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

En ce qui concerne la participation des particuliers le montant sera débattu lors d'une prochaine réunion.

2018.06.09 : Approbation du Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) des communes adhérentes à Pré-Bocage Intercom :

M. le maire fait savoir au conseil que la CLECT est une commission de PBI qui a pour but de chiffrer le montant des charges transférées des communes vers PBI mais également en sens inverse dans les différents domaines de compétences dévolues à l'intercommunalité.

Il y a lieu d'adopter la délibération selon le modèle ci-après :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 20170118-18 du conseil communautaire de la Communauté de communes Pré Bocage Intercom approuvant la création de la CLECT ;

Vu les services communs mis en place pour répondre à la demande des communes adhérentes en matière d'ADS et d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom et de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult ;

Vu le rapport de la CLECT, réunie en séance du 21 février 2018 ;

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 21 février 2018 a approuvé à l'unanimité les transferts de charges liés aux nouvelles voies à intégrer à la voirie intercommunale ainsi qu'à la révision des métrés, à la régularisation de charge pour les associations, le coût du service de l'ADS et les documents d'urbanisme. Le rapport est annexé à la présente délibération.

Le V de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit quatre types de procédures de révision de l'AC :

- La révision libre qui nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres ;
- La révision liée à tout transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres ;
- La révision unilatérale du montant de l'AC opérée sans accord entre l'EPCI et ses communes membres ;
- La révision individualisée qui nécessite un accord entre l'EPCI et une majorité qualifiée de ses communes membres.

Dans notre cas, nous sommes en révision libre. Celle-ci nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres ; Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'AC suppose la réunion de trois conditions cumulatives :

- Une délibération à la majorité des deux-tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC ;
- Que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC ;
- Que cette délibération tienne compte de l'évaluation expresse élaborée par la CLECT dans son rapport.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT et le montant de vos attributions de compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 21 février 2018 tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de CAEN à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.06.10 : Informations diverses

→ Date de la prochaine réunion du conseil municipal le Mardi 3 juillet 2018 à 20h15

→ Au titre des dépenses courantes, M. le Maire va souscrire un abonnement auprès de « La Vie Communale et Départementale » publication destinée, comme son nom l'indique aux mairies, et qui propose d'accéder à une banque de données en ligne, via un identifiant et un mot de passe, dans laquelle sont téléchargeables un nombre important de modèle de délibérations et d'arrêtés municipaux. Ce sera une source de documentation importante mise à la disposition du personnel administratif.

L'abonnement annuel est actuellement de 110,40 € TTC

→ Dans le cadre du PLU, une réunion est programmée avec les représentants de PBI le mardi 26 Juin à 20 h en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 40



INFOS COMMUNALES

INTERDICTION DE BRULER DES DECHETS

Plusieurs habitants de la commune se sont plaints auprès de la Mairie de subir plus ou moins régulièrement les nuisances dues aux "**FEUX de déchets ménagers**" (broussailles ou autres...) allumés sans souci des "nuisances" provoquées.

La MAIRIE tient à rappeler que dans le Calvados, il est **INTERDIT, par Arrêté Préfectoral permanent du 17 juin 1998**, de brûler ses **déchets ménagers à l'air libre**.

Les déchets dits "verts" des particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou déposés en bordure de propriété en vue de leur collecte sélective, si la commune a mis en place ce type de ramassage. Vous pouvez également en faire un compost individuel.



Des solutions existent !

Sur place, en gestion personnelle

► le paillage – avec broyat – (branchages, gazons)

Il consiste à recouvrir le sol avec les déchets verts, le protégeant ainsi, et le fertilisant durablement en même temps.

La structure du sol en surface sera ainsi mieux préservée, les pertes en eau et la croissance des mauvaises herbes seront limitées.



► le compostage domestique

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés (déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas,...). Cela permet ainsi de réduire les quantités de déchets à éliminer et de produire un amendement de qualité pour les sols cultivés.



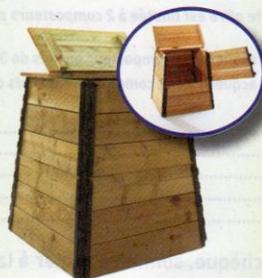
► la collecte en déchèterie

Il s'agit d'amener les déchets verts à la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement (plate-forme de compostage, unité de méthanisation, ...).



COUPON DE RÉSERVATION DES COMPOSTEURS

Composteur en bois de 300 litres
(offre limitée à deux composteurs par foyer)



Par courrier en renvoyant ce coupon à
SEROC
BP 18118
14401 BAYEUX

Par internet sur
www.seroc-bayeux.fr

Par téléphone au
02 31 51 69 60

Cette offre est limitée à 2 composteurs par foyer :

- Je souhaite acquérir un composteur en bois de 300 litres pour 15 €
- Je souhaite acquérir deux composteurs en bois de 300 litres pour 30 €

Nom / Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
N° de téléphone :
Adresse mail :

Ne pas envoyer de chèque, somme à régler à la remise du composteur

L'arrêté préfectoral est disponible en mairie et sur le site internet de la Préfecture

- **Les services d'hygiène peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.**
- **Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.**
- Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.



DEGATS SUITE A UN ACCIDENT



Samedi 16 juin, quelle ne fut pas la surprise des habitants du secteur des Landes de Montbrocq (carrefour route de Monts en Bessin) de constater que le poteau soutenant la ligne téléphonique avait été sérieusement dégradé, probablement par un engin imposant, sachant que comme on le voit sur la photo le poteau a été entièrement arraché et plié.... Le panneau de « sens interdit » placé juste à côté a subi le même sort. Bien entendu l'auteur des faits ne s'est pas manifesté à ce jour ! Par miracle la ligne téléphonique n'a pas été coupée. Une plainte a été déposée par la Mairie pour dégradation.



COURSE AUX OEUFS :

La traditionnelle course aux «Eufs» organisée par la Municipalité, s'est déroulée le 01 Avril 2018 dans l'enceinte de l'école.

Une cinquantaine d'enfants de la commune a répondu présent à cette manifestation, qui s'est déroulée dans une ambiance festive et sous une météo clémente.

La méthode est maintenant bien rodée : chacun doit rapporter un "Lapin" et "2 œufs", avant de se rendre au stand pour se faire remettre un sachet complémentaire de diverses friandises



« TOP départ » les enfants s'élancent.....



chaque arbre est minutieusement exploré



L'ECOLE DES «SOURCES»



Un jeudi « Carnavalesque » Les enfants de l'école des Sources de Villy-Bocage ont fêté Carnaval. Les élèves de la petite section au CP sont arrivés en classe, déguisés en chevaliers, pirates, clowns, fées et princesses. Tous ont participé à un défilé haut en couleur et à une bataille de confettis

(Photo Ouest-France 22/03/2018)



Les CM visitent les lieux de la 2^{ème} guerre mondiale

Par [Villy-Bocage Ecole des sources](#) le 25/06/2018, 10:48

Le 18 juin 2018, la classe de CM1/CM2 a visité le cimetière militaire américain de Colleville sur Mer durant la matinée. Après un pique-nique sur la plage d'Omaha, nous sommes allés voir les batteries allemandes de Longues-sur-Mer.

DEPART EN RETRAITE DE Mme Catherine HOREL

L'A.P.E. et les Collègues de Catherine HOREL, ont organisé une réception pour fêter son départ en retraite après 22 ans d'activité à l'Ecole des Sources de Villy-Bocage.

C'est un fait acquis, Catherine rendra son ardoise, ses craies et ses crayons de couleurs le 7 juillet au soir pour s'adonner aux joies de la retraite. Une cinquantaine d'élèves étaient présents ainsi que de nombreux parents et anciens collègues de Catherine.

Dans son discours au nom de la Mairie et des Conseillers Municipaux, le 2^{ème} adjoint au Maire, Gérard LECOUTURIER, a fait l'éloge de l'intéressée, l'a remerciée pour son implication durant ses 22 années passées au sein de l'école des Sources de Villy-Bocage, un bouquet de fleurs lui a été remis par la commune.



Les élèves (actuels et anciens) ont tenu à être présents pour rendre hommage à Catherine en interprétant de mini saynètes. Ses collègues se sont lancés dans l'interprétation de 2 chansons en son honneur : dont les paroles avaient été arrangées pour la circonstance : « MARIE » de Johnny Halliday et « NEW YORK AVEC TOI » de Téléphone

Le pot de l'amitié a finalisé cette soirée pleine d'émotion.



INFOS ASSOCIATIVES

APE (Association Parents Elèves)

KERMESSE DE L'A.P.E.



Membres de l'Association Parents Elèves (APE), Professeurs de l'Ecole des Sources, adhérents de l'Association Villy Village, ont contribué à la réussite de cette manifestation festive. Une réussite ! (photo Ouest France 27/06/2018)



La kermesse de l'école des Sources a eu lieu samedi 23 juin au City Stade. Chaque classe a présenté un court spectacle: danses sur le thème du cirque pour les maternelles, danse sur le thème de la nature pour les GS/CP, danse sur la chanson "L'étrangère" et mise en scène de "statues" pour les CE1/CE2, présentation de pyramides d'acroport et chants (4 chansons) pour les CM1/CM2.





L'APE « Ecole de nos Loustics » a organisé diverses animations: roue, maquillage, chamboule tout, pêche à la ligne, jeux en bois (bowling, porte gruyère, anneaux, labyrinthe...) et une vente de glace. Les bénéfices récoltés permettront d'aider à financer les projets pédagogiques des enseignants et à l'achat de matériel.

L'APE tient à remercier les enfants, les parents, les enseignants et l'association Villy Village pour leur participation à la kermesse. La contribution de chacun a permis de faire de cette belle journée ensoleillée un moment inoubliable.

Le stand de « Monsieur Frites », présent pour l'occasion, a permis à tout un chacun de pouvoir se restaurer sur place. L'association Villy Village de son côté tenait la buvette, en proposant au public présent quelques boissons fraîches, très appréciées, le soleil ayant décidé de faire partie des festivités.

BILAN APE / ANNEE SCOLAIRE 2017-2018:

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'APE L'école de nos loustics a mis en place diverses actions qui ont permis de récolter la somme de 3381 euros (Ventes: paniers de légumes, viennoiseries, gâteaux, sapins de Noël, grilles pour les Galette des rois, bulbes et fleurs, sacs isothermes personnalisés avec dessins des enfants; Évènements: deux bourses aux jouets, marché de Noël, kermesse). Les bénéfices récoltés permettront d'offrir à l'école des Sources davantage de moyens pour mieux fonctionner et pour mettre en place des actions pédagogiques enrichissantes pour les enfants.

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'APE a fait un don à l'école de 1300 euros et a financé l'achat d'ordinateurs portables, de rétroprojecteurs et de visualiseurs.



L'APE tient à remercier les parents pour leur participation aux diverses actions menées et compte sur eux pour l'année scolaire 2018-2019. A la rentrée!



VILLY VILLAGE



En partenariat avec la Troupe Tonton Marcel, l'association Villy Village organisait le vendredi 15 juin une randonnée nocturne. 89 participants (78 adultes et 11 enfants) ont répondu présent à cette manifestation. Un parcours de 6 km, distance et temps nécessaires aux marcheurs pour aider Richard Lenoir Prévôt du Baillage de Villy-Bocage à résoudre « Les Mystères de Villy ». Pour ce faire, des saynètes étaient jouées par les acteurs de la Troupe Tonton Marcel, distillant au cours du parcours les indices permettant d'élucider l'énigme qui s'est produite en l'an de grâce 1306.

RANDONNEE NOCTURNE « Les Mystères de Villy »

Un temps super, une organisation parfaite, et des acteurs au « Top »... Bref une soirée inoubliable.....ce vendredi 15 juin 2018.



A l'arrivée, marcheurs, organisateurs et acteurs se sont rassemblés autour du pot de l'amitié



FETE DU SPORT :

Organisée concomitamment et en partenariat avec la Kermesse et la Fête de l'Ecole des Sources, cette manifestation n'a pas remporté le succès escompté. Du fait d'un nombre de participants plutôt restreint, seules **Deux rencontres : Une de Foot et Une de Basket** ont pu être organisées.

Cela n'a pas empêché de distribuer médailles et coupes aux vainqueurs de chacune des épreuves.





TROUPE T. T. M.

La Troupe Tonton Marcel remercie les spectateurs venus nombreux lors du spectacle « **À table** » des

13, 14 et 15 avril 2018. En effet, les acteurs, petits et grands, ont eu la joie de voir la salle complète lors des trois représentations.

Les adultes ont également eu la chance de participer au **Festival Les mots sans cage** à Villers-Bocage le samedi 12 mai 2018 avec la pièce « **Petit conte à la Tarantino** ». Ce fut une belle expérience.



Nous vous donnons désormais rendez-vous pour les inscriptions 2018-2019 et pour notre Assemblée Générale le 21/09/2018. En 2019 nous fêterons les 60 ans du théâtre à Villy-Bocage, ça va bouger !!!

En attendant, nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances ensoleillées.



Faut qu'ça saute !



ANCIENS COMBATTANTS



Cérémonie du 8 mai

Mardi matin, s'est déroulée à Villy-Bocage la commémoration de la signature de l'armistice de 1945. La cérémonie a débuté par la levée des couleurs au Centre de Secours de Villy-Bocage, en présence d'anciens combattants, d'un détachement de sapeurs-pompiers, de porte-drapeaux, d'élus et d'habitants de la commune.



Le détachement de sapeurs-pompiers, suivi des anciens combattants et des officiels, s'est rendu devant le monument aux morts où une gerbe a été déposée.



Le Maire, Norbert LESAGE, en présence de ses Adjointes Jean-Luc ROUSSEL et Gérard LECOUTURIER, de Maurice LEPOULTIER président des Anciens Combattants et de jeunes enfants du village, a lu le message de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées. Après l'hymne national, une minute de silence a été respectée.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert.

Maurice COLAS

L'association des Anciens Combattants rappelle qu'elle récupère **"TOUT GENRE DE LUNETTES"** ainsi que les vieux clichés de **"RADIOGRAPHIES"**.

Le stock ainsi constitué, est adressé au SENEGAL pour venir en aide à leurs frères d'armes.

Merci par avance de votre collaboration

Commémoration du Centenaire de l'UNC à PARIS le 12 Mai 2018

Maurice COLAS



RELAIS PAROISSIAL



Le curé de la paroisse, le père Laurent Delbé, a décidé de prendre une année sabbatique et sera remplacé par le père Ernest Kpoga à partir du 7 octobre. Pendant les vacances les horaires de messe seront les suivants :

Messes JUILLET - AOÛT- SEPTEMBRE 2018

consultation de tout horaire en France sur <https://messes.info/horaires>

1er juillet - 9h45 : Tournay-sur-Odon 11h : Villers et Livry (chapelle St Sulpice)	11 août - 18h30 : Caumont-L'Eventé 12 août - 11h : Parfouru sur Odon
7 juillet - 18h30 : Caumont-L'Eventé 8 juillet - 11h : Villers et Tessel	15 août - 11h : Noyers-Bocage 15h30 – Grotte de Cormolain
14 juillet - 18h30 : Caumont-L'Eventé 15 juillet - 11h Villers-Bocage	18 août - 18h30 : Caumont-L'Eventé 19 août - 11h : Villers-Bocage
21 juillet - 18h30 : Caumont-L'Eventé 22 juillet - 11h : Villers-Bocage	25 août - 18h30 : Caumont-L'Eventé 26 août - 11h : Villers-Bocage
28 juillet - 18h30 : Caumont-L'Eventé 29 juillet - 11h : Villers-Bocage	1er septembre – 10h30 : Le Mesnil au Grain 18h30 : Caumont-L'Eventé 2 septembre - 11h : Villers-Bocage
4 août - 18h30 : Caumont-L'Eventé 5 août - 11h : Villers-Bocage	8 septembre - 18h30 : Caumont-L'Eventé 9 septembre - 11h : Villers-Bocage

Inscriptions catéchèse (plusieurs lieux possible pour s'inscrire) :

Villy-Bocage : jeudi 13 septembre : de 17h15 à 18h30 à la salle paroissiale.

Villers-Bocage : Mardi 11 septembre de 16h30 à 18h salle paroissiale

Noyers-Bocage : Samedi 15 septembre de 10h à 12h Presbytère

Antenne du Secours Catholique: la permanence d'accueil et d'écoute téléphonique est toujours possible durant l'été au 06.89.38.51.92.





CENTRE DE SECOURS - S.D.I.S.

Rejoignez –nous!



Le centre de secours de Villy-Bocage recrute des sapeurs-pompiers volontaires !

Nous recherchons des personnes ayant le profil suivant :

- Avoir envie d'aider les autres et faire preuve de discrétion,
- Etre âgé au minimum de 18 ans dans l'année du recrutement,
 - Etre titulaire du permis VL, PL apprécié,
 - Avoir un casier judiciaire vierge,
- Habiter à **moins de 5 min** en voiture du centre de secours,
- Avoir une activité professionnelle permettant de donner de la disponibilité au moins 1 week-end par mois, mais aussi le matin ou l'après-midi en semaine,
 - Aimer le sport et la vie en collectivité.

Pour tous autres renseignements, merci de contacter le chef de centre,
le Lieutenant Jérôme FORTIN
De 8h30 à 17h du lundi au vendredi
Contact :
Tel :02.31.77.02.22



FRELONS ASIATIQUES

La Mairie, par délibération du 2018-06-08 du 12/06/2018, a signé une convention avec la « FREDON » (**F**édération **R**égionale de **D**éfense contre les **O**rganismes **N**uisibles) organisme chargé de la lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados.

INFORMATIONS AUX ADMINISTRES :

- **Signaler l'emplacement du nid à la Mairie**
- **Ne pas intervenir vous-même**
- **Se tenir à l'écart du Nid** et éviter toute activité à proximité



LE VERRE* SE RECYCLE À L'INFINI !



**1 TONNE DE VERRE COLLECTÉE
= 1 € REVERSÉ À LA LIGUE CONTRE LE CANCER**





* uniquement le verre d'emballage



DATES A RETENIR

JUILLET 2018	AOÛT 2018	SEPTEMBRE 2018
14 – Fête Nationale	15 - Assomption	VILLY- VILLAGE : 22/09/2018 - Foire aux Greniers TROUPE TONTON MARCEL 21/09/2018 Assemblée Générale
OCTOBRE 2018	NOVEMBRE 2018	DECEMBRE 2018
	VILLY- VILLAGE : 18/11/2018 – LOTO Salle des Fêtes	

INFORMATIONS UTILES

<p>URGENCES EUROPEENNES</p> <p>SAMU / Urgences médicales</p> <p>POLICE - GENDARMERIE</p> <p>POMPIERS</p> <p>GENDARMERIE VILLERS BOCAGE</p> <p>HOPITAL AUNAY S/ ODON </p> <p>C.H.U. CAEN </p> <p>CENTRE ANTI POISON</p>	<p>112</p> <p>15</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>02 31 08 35 88</p> <p>02 31 71 76 22</p> <p>02 31 06 31 06</p> <p>02 99 59 22 22</p>	<p>MAIRIE</p> <p>Ouverture - Mardi et Vendredi de 16h30 à 18h30</p> <p>Téléphone : 02.31.77.01.66</p> <p>Courriel : mairie-villy-bocage@wanadoo.fr</p>																								
<p>MEDECINS</p> <p>Cabinet BOURGOIS - CONDE - LAPLANCHE (lundi au vendredi 8H à 19H, samedi 8H à 12H)</p> <p>Cabinet : PREVEL</p> <p>Cabinet : LACOMBE</p>	<p>02.31.77.02.60</p> <p>02.31.77.33.55</p> <p>02.31.77.29.92</p>	<p>RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES</p> <p>- Mercredi matin (très tôt)</p>																								
<p>INFIRMIERS</p> <p>Cabinet : ASSELOT – GROULT- LEMOIGNE</p> <p>Cabinet : LECOQ - PERRIER - VAUGOUDE (lundi au samedi 8h30 à 9h30 et 18h à 18h30)</p>	<p>02.31.77.12.91</p> <p>02.31.77.41.20</p> <p>06.16.54.28.61</p>	<p>RAMASSAGE SACS DE "TRI" JAUNES</p> <p>- 1 semaine sur 2 (horaires variables selon les secteurs de Villy)</p>																								
<p>PHARMACIE DE GARDE</p> <p>Pharmacie DUBOSQ</p> <p>Pharmacie MARIE Michel</p>	<p>32.37</p> <p>02 31 77 00 60</p> <p>02 31 77 01 35</p>	<p>DECHETTERIE DE MAISONCELLES-PELVEY</p> <p>02 31 77 28 49</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Etd : du 01/04 au 30/09</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Matin</th> <th>Après-Midi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lun</td> <td>10:00-12:00</td> <td>14:00-18:00</td> </tr> <tr> <td>Mar</td> <td></td> <td>14:00-18:00</td> </tr> <tr> <td>Mer</td> <td>10:00-12:00</td> <td>14:00-18:00</td> </tr> <tr> <td>Jeu</td> <td></td> <td>14:00-18:00</td> </tr> <tr> <td>Ven</td> <td>10:00-12:00</td> <td>14:00-18:00</td> </tr> <tr> <td>Sam</td> <td>09:00-12:00</td> <td>14:00-18:00</td> </tr> </tbody> </table>	Etd : du 01/04 au 30/09				Matin	Après-Midi	Lun	10:00-12:00	14:00-18:00	Mar		14:00-18:00	Mer	10:00-12:00	14:00-18:00	Jeu		14:00-18:00	Ven	10:00-12:00	14:00-18:00	Sam	09:00-12:00	14:00-18:00
Etd : du 01/04 au 30/09																										
	Matin	Après-Midi																								
Lun	10:00-12:00	14:00-18:00																								
Mar		14:00-18:00																								
Mer	10:00-12:00	14:00-18:00																								
Jeu		14:00-18:00																								
Ven	10:00-12:00	14:00-18:00																								
Sam	09:00-12:00	14:00-18:00																								
<p>DIVERS</p>	<p>SAEPB (Syndicat adduction eau Pré-Bocage)</p> <p>GAZ DE FRANCE</p> <p>EDF (Vire)</p>	<p>02.31.77.02.67</p> <p>08.10.03.10.00</p> <p>08.10.33.30.14</p>																								